

Activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire

- Champ d'exercice

L'infirmière auxiliaire peut contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs.

Voici des exemples :

Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins :

- Initier une ordonnance collective en conformité avec son champ d'exercice;
- Compléter la grille *Montreal cognitive assessment* (MoCA), FOLSTEIN, échelle de Braden, selon une ordonnance ou une directive infirmière;
- Initier une mesure de précaution additionnelle.

Prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie :

- Faire de l'enseignement en lien avec ses activités professionnelles à la personne et aux proches;
- Prodiguer tous soins et traitements reliés à ses activités professionnelles;
- Installer et effectuer la surveillance du moniteur fœtal.

Fournir des soins palliatifs :

- Participer activement aux rencontres et aux décisions de l'équipe de soins;
- Accompagner la personne en fin de vie et ses proches;
- Administrer un protocole de détresse respiratoire ou de sédation palliative, selon une ordonnance.

- Activités réservées

L'infirmière auxiliaire peut effectuer, suivant l'application du *Code des professions*, l'ensemble des 9 activités réservées auprès de la clientèle de tout âge. Voici des exemples pour chacune de ces activités :



APPLIQUER LES MESURES INVASIVES D'ENTRETIEN DU MATÉRIEL THÉRAPEUTIQUE :

- Nettoyer la canule interne d'une trachéostomie;
- Drainer un cathéter péritonéal;
- Irriguer un cathéter de néphrostomie.



OBSERVER L'ÉTAT DE CONSCIENCE D'UNE PERSONNE ET SURVEILLER LES SIGNES NEUROLOGIQUES :

- Contribuer à l'examen de la fonction motrice, de la marche et de l'équilibre;
- Contribuer à l'examen visuel de la réactivité à la lumière;
- Contribuer à l'examen des fonctions cognitives (orientation dans les trois sphères).



EFFECTUER DES PRÉLÈVEMENTS SELON UNE ORDONNANCE :

- Procéder à un prélèvement de la gorge (Streptest);
- Prélever des sécrétions bronchiques par aspiration;
- Effectuer un prélèvement d'urine par mi-jet, via sonde ou sac collecteur.



MÉLANGER DES SUBSTANCES EN VUE DE COMPLÉTER LA PRÉPARATION D'UN MÉDICAMENT, SELON UNE ORDONNANCE :

- Mélanger des médicaments ou substances devant être administrés par un médecin;
- Reconstituer un vaccin, selon les lignes directrices du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ);
- Reconstituer une préparation en poudre.



PRODIGUER DES SOINS ET DES TRAITEMENTS RELIÉS AUX PLAIES ET AUX ALTÉRATIONS DE LA PEAU ET DES TÉGUMENTS, SELON UNE ORDONNANCE OU SELON UN PLAN DE TRAITEMENT INFIRMIER :

- Effectuer un pansement utilisant la thérapie par pression négative (V.A.C.);
- Changer le pansement d'un cathéter veineux central;
- Effectuer le changement du premier pansement postopératoire.



ADMINISTRER, PAR DES VOIES AUTRES QUE LA VOIE INTRAVEINEUSE, DES MÉDICAMENTS OU D'AUTRES SUBSTANCES, LORSQU'ILS FONT L'OBJET D'UNE ORDONNANCE :

- Administrer un médicament PRN selon l'ordonnance;
- Administrer un produit sanguin et ses dérivés par voie intramusculaire ou sous-cutanée;
- Administrer un protocole de détresse respiratoire.



- Activités autorisées

L'infirmière auxiliaire peut effectuer les activités autorisées selon les règlements en vigueur, sous réserve de respecter notamment les conditions suivantes :

- Pour les immobilisations plâtrées et l'entretien d'une trachéostomie, avoir suivi une formation reconnue menant à la délivrance d'une attestation de réussite par le formateur ou par l'OIIAQ.
- Pour la contribution à la thérapie intraveineuse (chez la personne de 15 ans et plus) avoir suivi une formation reconnue menant à la délivrance d'une attestation de réussite par l'OIIAQ OU avoir réussi la formation initiale de 1800 h (5325 ou 5825).



CONTRIBUER À LA VACCINATION DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ DÉCOULANT DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA SANTÉ PUBLIQUE :

- Préparer et administrer les vaccins ;
- Noter les vaccinations dans le dossier, le registre de vaccination et le carnet de vaccination ;
- Appliquer les mesures d'urgence décidées par les vaccinateurs en cas de réactions immédiates à la suite de la vaccination.



INTRODUIRE UN INSTRUMENT OU UN DOIGT, SELON UNE ORDONNANCE, AU-DELÀ DU VESTIBULE NASAL, DES GRANDES LÈVRES, DU MÉAT URINAIRE OU DE LA MARGE DE L'ANUS OU DANS UNE OUVERTURE ARTIFICIELLE DU CORPS HUMAIN :

- Assister le médecin lors du retrait du drain thoracique ;
- Réinstaller, en situation d'urgence, la canule trachéale en cas de décanulation ;
- Effectuer un nettoyage ou irrigation de l'oreille externe par injection d'une solution dans le conduit auditif.



INTRODUIRE UN INSTRUMENT, SELON UNE ORDONNANCE, DANS UNE VEINE PÉRIPHÉRIQUE À DES FINS DE PRÉLÈVEMENT, LORSQU'UNE ATTESTATION DE FORMATION LUI EST DÉLIVRÉE PAR L'ORDRE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT PRIS EN APPLICATION DU PARAGRAPHE O DE L'ARTICLE 94 :

- Effectuer un prélèvement pour hémoculture ;
- Faire un prélèvement pour les épreuves de coagulation ;
- Effectuer un prélèvement sanguin chez le nouveau-né.



CONTRIBUTION À LA THÉRAPIE INTRAVEINEUSE :

- Installer un cathéter intraveineux de type micro-perfuseur à ailette ou tous types de cathéter périphérique court de moins de 7,5 cm ;
- Administrer tous les solutés sans additif et régler le débit à l'aide d'une pompe volumétrique ;
- Irriguer avec du NaCl 0.9 %.



ENTRETIEN D'UNE TRACHÉOSTOMIE RELIÉE À UN VENTILATEUR :

- Prodiguer les soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur lorsque les paramètres de ce ventilateur sont réglés ;
- Ouvrir un dispositif intégré dans le circuit ventilatoire en vue d'administrer un aérosol doseur.



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES QUI PEUVENT ÊTRE EXERCÉES EN ORTHOPÉDIE (IMMOBILISATIONS PLÂTRÉES) :

- Installer, ajuster, enlever et réparer une immobilisation plâtrée ou en fibre de verre ;
- Installer, ajuster ou enlever des attelles.

Consultez notre site Web pour plus de détails concernant le champ d'exercice ainsi que les activités réservées et autorisées.



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

oiiq.org